

Les répercussions de ces mesures ont été à la fois d'ordre biologique - augmentant de façon substantielle le volume des prises - et d'ordre économique - augmentant le nombre et la valeur des prises par bateau. L'industrie du homard est aujourd'hui une industrie viable et prospère constituée d'un noyau de pêcheurs professionnels qui tirent la majeure partie de leurs revenus du homard.

Ces mesures ont été mises en place par l'intermédiaire d'un processus consultatif auquel ont participé les divers groupes d'intérêts de l'industrie, c'est-à-dire les pêcheurs, les acheteurs et les exploitants d'usines de transformation. Un régime de gestion basé sur le principe d'une saine gestion du homard comme ressource et de la nécessité d'assurer la viabilité économique du secteur qui en assure l'exploitation constitue le moteur essentiel du maintien de la prédominance du Canada en tant que producteur mondial de homard.

TAILLE DE LA CARAPACE

J'aimerais dire quelques mots au sujet de la réglementation concernant les dimensions des carapaces. Comme vous le savez peut-être, le Canada est actuellement engagé dans une dispute commerciale avec les États-Unis au sujet de certaines limitations de la taille minimale des carapaces qui restreignent l'importation de homards canadiens vivants de dimensions minimales inférieures à celles qui sont en vigueur aux États-Unis.

Dans ce contexte, les États-Unis ont adopté un calendrier de majoration progressive (par étapes annuelles) de la taille minimale de la carapace des homards visant à porter celle-ci à 3 5/16 pouces d'ici 1992. Certains États des États-Unis se sont également dotés de règlements qui interdisent la vente de homards canadiens de dimensions inférieures aux dimensions prescrites sur leur territoire.